



PROE
Programme régional océanien
de l'environnement

PO Box 240, Apia, Samoa
E: sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W: www.sprep.org



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Douzième Conférence de la Convention de Nouméa

Douzième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et Protocoles y relatifs (Convention de Nouméa)

Majuro (Îles Marshall), 26 septembre 2014

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Conférence

1. La Convention de Nouméa a été négociée dans le cadre du programme du PNUE pour les mers régionales et adoptée en 1986. La Convention et ses deux protocoles – le Protocole sur la prévention de la pollution de la région du Pacifique Sud résultant de l'immersion de déchets et le Protocole de coopération dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution dans la région du Pacifique Sud – sont entrés en vigueur le 22 août 1990.
2. Les Parties contractantes à la Convention de Nouméa se réunissent le 26 septembre 2014, à Majuro (République des Îles Marshall) dans le cadre de leur 12^e session ordinaire. Les douze (12) Parties à la Convention sont les suivantes : Australie, États fédérés de Micronésie (EFM), États-Unis d'Amérique (É.-U.), Fidji, France, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) et Samoa.
3. Sont représentés l'Australie, les États fédérés de Micronésie, les États-Unis d'Amérique, la France, les Îles Cook, la Nouvelle-Zélande, la République des Îles Marshall et le Samoa. La liste des participants fait l'objet de l'Annexe I.
4. La Conférence s'ouvre sur une prière prononcée par M. Vaitoti Tupa, représentant des Îles Cook.
5. M. Clark Peteru du Secrétariat souhaite la bienvenue aux Parties et aux observateurs et invite les pays qui ne sont pas encore Parties à la Convention à envisager de la ratifier.
6. M. Bruce Kijiner souhaite la bienvenue aux délégués au nom du Président de la République des Îles Marshall, M. Christopher Loek, et leur souhaite un agréable séjour dans le pays.
7. M. Kosi Latu, directeur général adjoint du PROE, souhaite la bienvenue aux Parties et aux observateurs et souligne l'importance du dialogue et de l'esprit d'ouverture durant la session. Il note avec satisfaction que le quorum est atteint, ce qu'il interprète comme une indication du soutien persistant des Parties à la Convention. Au nombre des questions relevant de la Convention, M. Latu met l'accent sur l'importance que revêtent l'océan et ses ressources. Il souligne en outre différents sujets qui seront discutés pendant la Conférence : les déchets marins, les transports maritimes, la gestion des déchets et l'acidification des océans.

8. Monsieur Jean-Luc Fauré-Tournaire, délégué de la France et président de la 11^e Conférence des Parties, reconnaît l'importance de la Convention de Nouméa et des questions retenues pour discussion. Rappelant que le changement climatique et ses conséquences sont des sujets de préoccupation partagés par tous les petits États insulaires en développement (PÉID), il fait observer que pour les pays insulaires de faible élévation, tels que la République des Îles Marshall, les menaces directes du changement climatique sont patentées. Il indique que ces préoccupations communes sont parmi d'autres au cœur des préparatifs engagés par la France en vue de la Conférence Paris Climat 2015. À cet effet, la France prend part à des rencontres telles que la présente Conférence des Parties. M. Fauré-Tournaire remercie le Secrétariat de son travail, notamment dans le domaine de la gestion des déchets, dont il note l'importance dans la région. En sa qualité de président sortant, il remercie la République des Îles Marshall qui accueille la présente Conférence.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la Conférence

9. Conformément au règlement intérieur de la Convention de Nouméa, un président et un vice-président sont élus par les représentants par un vote à la majorité simple. M. Bruce Kijiner (République des Îles Marshall) est élu président et Mme Patricia Pedrus (États fédérés de Micronésie) vice-présidente de la Conférence.
10. Le Président, avec l'accord des Parties, invite la Nouvelle-Calédonie, la JICA et la CPS à assister à la Conférence en qualité d'observateurs.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

11. L'ordre du jour et l'horaire de travail proposés sont adoptés et reproduits à l'Annexe 2.

Point 4.1 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur l'action menée de janvier 2012 à juillet 2014 en application de la Convention de Nouméa et des Protocoles y relatifs)

12. Conformément à l'article 12(vi) du règlement intérieur de la Convention de Nouméa, le Secrétariat présente son rapport sur les activités menées de janvier 2012 à juillet 2014 en application des dispositions de ladite Convention et des protocoles y relatifs.
13. À la 11^e Conférence des Parties à la Convention de Nouméa, tenue à Nouméa en 2012, les Parties ont donné pour instruction au Secrétariat de dresser une liste d'activités en vue de leur hiérarchisation par les Parties et de leur mise en œuvre au moyen des fonds opérationnels de la Convention. Cette liste a été établie par le Secrétariat et diffusée pour commentaires, après quoi une liste définitive des activités à financer pendant le cycle 2013-2014 de la Convention a été établie au terme d'une démarche consensuelle. Le rapport sur les activités prioritaires, les fonds engagés en 2013 et l'état d'avancement des activités fait l'objet du document de travail 4.1.
14. L'Australie, la France, les Îles Cook et la Nouvelle-Zélande remercient le Secrétariat de son rapport exhaustif et notent le travail considérable réalisé au cours des deux dernières années.
15. La Nouvelle-Zélande salue particulièrement l'action menée en matière d'études d'impact sur l'environnement.
16. La France souligne que l'impact des déchets est un sujet hautement prioritaire pour le Pacifique, de même que les activités conduites pour simplifier les expéditions et le transport maritimes dans la région.

17. Les Îles Cook se déclarent satisfaites des travaux concernant les études d'impact sur l'environnement, les directives pour l'exploitation minière des fonds marins et les aires marines protégées, mais fait valoir que des financements supplémentaires devront être mobilisés si ces initiatives doivent être consolidées.

Les Parties,

- **Prennent note** du rapport (WP.4.1) du Secrétariat.

Point 5 de l'ordre du jour : Rapports des pays sur la mise en œuvre des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention

18. Les Parties sont invitées à présenter des rapports nationaux mettant en évidence les activités connexes menées à bien au cours des deux dernières années. Seule l'Australie présente un rapport.

19. Les Îles Cook indiquent que plusieurs organismes sont chargés de rendre compte des questions liées à la Convention et espèrent coordonner leurs retours d'information afin de préparer un rapport écrit. Le représentant souligne que l'Autorité de l'exploitation minière des fonds et l'Autorité portuaire établiront des rapports distincts qui pourront être intégrés dans le rapport requis en vertu de la Convention.

20. La France rappelle qu'elle est présente dans le Pacifique par l'intermédiaire de ses trois Territoires et que son rapport est en cours de rédaction. Le représentant de la France souligne que le Sommet Océania 21, tenu en Nouvelle-Calédonie, insiste sur l'importance des aires marines protégées, un domaine dans lequel des progrès notables ont été accomplis.

21. Les représentants de la Nouvelle-Zélande, de la République des Îles Marshall et du Samoa s'engagent à présenter un rapport à la présente Conférence des Parties ou à la prochaine.

Point 6 de l'ordre du jour : États financiers

22. Le Secrétariat présente les états financiers pour les exercices 2012 et 2013 vérifiés par les commissaires aux comptes indépendants.

23. Le Secrétariat exprime sa reconnaissance aux États-Unis d'Amérique pour leur récente contribution financière.

Les Parties :

- **adoptent** les états financiers vérifiés pour les exercices 2012 et 2013.

Point 7.1 de l'ordre du jour : Convocation de la CdP13 de la Convention de Nouméa en même temps que la CdP8 de la Convention de Waigani

24. Le Secrétariat observe que, depuis 2002, les conférences des Parties aux conventions de Nouméa et de Waigani se sont tenues l'une après l'autre tous les deux ans. Pour des raisons stratégiques, la prochaine CdP de Waigani est prévue en 2015, ce qui ne coïncide pas avec la prochaine de la CdP de Nouméa.

25. Le Secrétariat remarque que, pour des raisons d'efficacité financière, il serait avantageux, à long terme, de conserver cette succession de réunions des CdP de Nouméa et de Waigani et de la Conférence du PROE. Il recommande par conséquent d'organiser la prochaine Conférence des Parties à Convention de Nouméa en septembre 2015, juste avant la Conférence du PROE, plutôt qu'en 2016, comme il est actuellement prévu. Par la suite, les CdP se tiendront tous les deux ans.

Les Parties:

- **approuvent** la recommandation du Secrétariat d'organiser la prochaine Conférence des Parties à Convention de Nouméa en septembre 2015, et
- **chargent** le Secrétariat d'entamer les préparatifs pour la convocation de la « CdP-13 » de la Convention de Nouméa en septembre 2015.

Point 7.2 de l'ordre du jour : Activités jugées prioritaires au regard des fonds opérationnels

26. Le Secrétariat indique qu'il a établi une liste d'activités prioritaires pour l'exercice biennal 2015-2016 et invite les Parties à lui faire part de leurs priorités et à proposer éventuellement d'autres activités. À la lumière des commentaires reçus, le Secrétariat a ajouté cinq activités à conduire avec les fonds actuellement disponibles au cours de l'exercice biennal 2015-2016. Le Secrétariat présente ces activités prioritaires, qui figurent dans l'annexe 1 du document de travail 7.2.

27. L'Australie, les Îles Cook et la France approuvent les recommandations.

28. Le représentant de l'Australie indique que son pays estime que les déchets marins posent un problème majeur pour la région du Pacifique, et qu'il en a fait l'une des priorités de sa politique nationale. Il se félicite de constater que certaines des activités prioritaires sur lesquelles l'Australie insiste figurent dans la liste des cinq activités ajoutées et suggère au Secrétariat d'inclure, si possible, les problèmes posés par les déchets marins dans d'autres programmes d'action existants, par exemple celui du Partenariat mondial du PNUE sur les déchets marins.

29. Le représentant de la France appuie ces propositions et attire l'attention sur l'activité 8 qui suppose une collaboration entre les Îles Cook et la Nouvelle-Calédonie en vue de la gestion et de la protection du Parc naturel de la mer de Corail. La Nouvelle-Calédonie est invitée à donner une vue d'ensemble de ce processus. Selon la Nouvelle-Calédonie, dans un souci de gestion avisée, la Nouvelle-Calédonie et les Îles Cook sont convenues de mettre au point un dispositif permettant de gérer plus efficacement leurs aires marines protégées. Pour ce faire, l'accent est mis sur la nécessité de procéder à un inventaire des données disponibles aux Îles Cook et d'établir une analyse spatiale marine dans le périmètre de l'AMP, afin de faire ressortir les lacunes et de dégager les besoins essentiels. Cette démarche faciliterait également l'élaboration d'un plan d'action conjoint pour les deux pays.

30. Le représentant des Îles Cook indique que son pays collabore étroitement avec la Nouvelle-Calédonie sur ce dossier.

Les Parties:

- **approuvent** la liste des activités prioritaires établie par le Secrétariat.

Point 7.3 de l'ordre du jour : Plan régional relatif aux installations portuaires de réception des déchets provenant de navires

31. Le Secrétariat rappelle que la *Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)* impose à toutes les Parties l'obligation de fournir des installations adéquates de réception des déchets aux navires relâchant dans leurs ports. Pour certaines Parties, cette obligation constitue un réel problème. Quant aux pays non Parties, elle peut les empêcher d'adhérer à la Convention MARPOL.
32. Un amendement apporté à ladite convention en 2012 permet à des petits États insulaires en développement de souscrire à des accords régionaux relatifs aux installations portuaires de réception de déchets lorsqu'ils constituent la seule solution pratique pour satisfaire aux obligations de MARPOL en la matière. C'est pourquoi le Secrétariat, en partenariat avec l'AMSA (Autorité australienne de sécurité maritime), a analysé cinq ports d'éclatement internationaux, afin d'évaluer l'adéquation des installations portuaires de réception de déchets existant dans ces cinq ports. Le document de travail 7.3 fournit des précisions à ce sujet.
33. Le représentant de l'Australie observe que cette initiative permettrait aux pays d'apporter la preuve de leur capacité de satisfaire à leurs obligations au titre de MARPOL. Il ajoute que les rapports d'analyse des lacunes font également état de certaines initiatives déjà prises par des pays pour résoudre les problèmes de réception de déchets. Il note également que l'amendement en question a été apporté à MARPOL à l'initiative de pays océaniques et que des démarches de ce genre encourageraient une meilleure gestion des déchets provenant de navires.
34. Le représentant des Îles Marshall demande un délai supplémentaire pour étudier le plan, et fait remarquer que les cinq ports proposés ne seraient pas suffisamment proches de son pays et d'autres pays du Pacifique Nord pour permettre à des navires internationaux d'accéder aux installations d'élimination des déchets.
35. Le représentant des États-Unis d'Amérique sollicite également un délai supplémentaire pour examiner le Plan.
36. Le Secrétariat indique que, lors de la onzième Conférence des Parties à la Convention de Nouméa, il a été convenu que Guam figurerait parmi les ports devant faire l'objet d'un audit. Toutefois, au moment de l'analyse des lacunes, Guam a refusé d'être intégrée dans le Plan régional relatif aux installations de réception. Ce point sera revu à la lumière des observations formulées par les Îles Marshall. Le Secrétariat indique en outre que ces cinq ports d'éclatement font partie d'un plan en cours d'élaboration et qu'il est envisagé d'augmenter le nombre de ports d'éclatement à l'avenir et d'inclure le Pacifique Nord dans la prochaine analyse des lacunes. Le Plan régional relatif aux installations de réception sera le premier plan à être présenté au titre de la Convention. Le Secrétariat espère le présenter à l'OMI en avril 2015, ce qui nécessitera un délai de préparation de 12 semaines. Le Secrétariat demande si les membres pourraient examiner le document d'ici à la fin du mois de novembre, de manière à regrouper toutes les observations et à respecter l'échéance d'avril.
37. Le représentant des Îles Cook approuve le Plan, mais demande que les Îles Marshall soient incluses dans la prochaine analyse des lacunes.
38. Le représentant de l'Australie indique qu'il a examiné le projet de rapport ; il remarque que, l'un des principaux objectifs étant d'identifier les ports ayant la capacité de faire office de ports d'éclatement régionaux et de gérer les déchets provenant de navires, à certains égards, les pays ayant une plus grande superficie terrestre ou ayant accès à des ports situés à proximité et offrant une capacité suffisante seraient mieux à même de jouer ce rôle.

Les Parties:

- **donnent leur aval** au Plan régional relatif aux installations de réception de déchets élaboré par le Secrétariat, et demandent que les pays membres du PROE formulent des commentaires supplémentaires d'ici à la fin du mois de novembre 2014.

Point 7.4 de l'ordre du jour : Capacité de réponse de niveau 3 des États et Territoires insulaires océaniques

39. Le Secrétariat fait référence au document intitulé PACPLAN 2013 (Plan régional océanique d'intervention en cas de déversements en mer), qui constitue un cadre de coopération entre les pays insulaires océaniques en cas de déversements majeurs en mer (niveau 3). Il a toutefois été noté qu'une riposte efficace nécessite des activités fondamentales, qui sont décrites dans le document de travail 7.4.
40. Le représentant de l'Australie se félicite d'avoir travaillé aux côtés du Secrétariat à ce sujet et note l'importance du cadre. Il indique qu'il existe probablement des possibilités, au sein de la région et chez les voisins les plus proches, de recenser les ressources disponibles à proximité. L'Australie a actualisé cette année son propre plan national et y a intégré les responsabilités du secteur privé, les capacités d'intervention en cas de sinistre maritime et les systèmes de recouvrement des dépenses. Le plan révisé est disponible sur le site Web de l'AMSA (Direction australienne de la sécurité maritime).
41. Les représentants des Îles Cook, de la France et des Îles Marshall relèvent l'importance que revêtent la planification et la préparation en prévision de déversements d'hydrocarbures et de pollution marine de tous niveaux.
42. Les représentants des Îles Cook et des Îles Marshall prennent note de la nécessité d'une assistance supplémentaire dans ce domaine.
43. Le représentant de la France observe que ses trois Territoires ont accompli de grandes avancées dans ce domaine.

Les Parties :

- **prennent acte** du PACPLAN 2013, en tant que cadre régional des interventions en cas de déversements d'hydrocarbures et de substances toxiques et dangereuses, et
- **prennent note** de la situation actuelle des pays de la région concernant leurs capacités de riposte de niveau 3 et de leur engagement à fournir l'assistance, les ressources et les informations requises.

Point 7.5 de l'ordre du jour – Directives régionales sur les études d'impact sur l'environnement en vue du développement du tourisme côtier

44. Le Secrétariat présente les avancées des travaux d'élaboration des Directives régionales relatives aux études d'impact sur l'environnement (EIE) et les Directives régionales relatives aux EIE en vue du développement du tourisme côtier. Ces directives fourniront des orientations sectorielles spécifiques aux gestionnaires de l'environnement des pays insulaires océaniques et aux autres parties prenantes en vue de la réalisation des évaluations d'impact sur l'environnement dans le cadre du développement touristique des zones côtières.
45. Le Secrétariat annonce par ailleurs que le PROE collabore avec la CPS et l'Union européenne dans le cadre du projet sur l'exploitation minière des fonds marins en vue de la formulation d'un Cadre régional de surveillance et de gestion de l'environnement qui comprendra des directives sur l'exploitation minière des sulfures massifs, des nodules de manganèse et des encroûtements riches en cobalt des fonds marins, ainsi que sur la recherche scientifique. Ces travaux sont pertinents pour

le secteur du tourisme étant donné que les futures activités d'exploitation minière des fonds marins auront probablement une certaine incidence sur le tourisme côtier.

46. Un plan de travail est présenté pour examen et approbation afin de permettre au Secrétariat de faire progresser les travaux durant le présent exercice biennal. De plus amples informations sont présentées dans le document DT7.5.
47. Le représentant de l'Australie fait savoir qu'une évaluation stratégique de la Grande Barrière de corail a été effectuée et insiste sur l'importance que son pays accorde à ces directives. Selon lui, il importe de recourir à une approche stratégique si l'on veut entre autres atteindre les objectifs de planification. Une démarche adéquate dans ce sens permettrait de trouver un équilibre optimal entre les activités de développement et la protection de l'environnement.
48. Le représentant de la République des Îles Marshall indique que son pays a mis en place un processus préliminaire d'évaluation d'impact sur l'environnement, y compris pour les petits projets de développement réalisés dans les pays. Il demande que la République des Îles Marshall soit incluse dans le processus régional de consultation si les plans n'en ont pas encore été finalisés.
49. Le représentant de la France évoque l'importance de l'écotourisme pour la France et signale que la Polynésie française a présenté dans ce domaine une proposition qui a été incluse dans la liste des projets à réaliser en priorité dans le cadre de la Convention de Nouméa. Il ajoute que même si ce projet n'avait pas été financé dans le cadre de la Convention de Nouméa, il n'en demeurerait pas moins important et hautement pertinent pour l'ensemble de la région.

Les Parties :

- **notent** l'avancement des travaux d'élaboration des Directives régionales sur les études d'impact sur l'environnement en vue du développement du tourisme côtier ;
- **approuvent** le plan de travail et le budget révisés ; et,
- **appellent** les membres à prendre une part active à l'élaboration des Directives régionales sur les études d'impact sur l'environnement en vue du développement du tourisme côtier, et aux initiatives connexes.

Point 7.6 de l'ordre du jour : L'initiative Paysages océaniques et le rôle du PROE

50. Le Secrétariat présente l'initiative Paysage océanique (*Oceanscape*) en demandant qu'un soutien continu lui soit apporté. Lancée il y a quatre ans, elle a depuis lors acquis une dimension mondiale avec l'appui total des membres du PROE. Elle fournit un cadre de mise en œuvre des efforts de gestion qui reflète la connectivité écologique des États et Territoires insulaires océaniques, et permet de mettre en commun des ressources et de diffuser les enseignements tirés des activités de gestion des ressources marines, en vue de l'élaboration et de l'application d'une gestion efficace des aires marines et côtières.
51. Le représentant de l'Australie souligne l'intérêt de l'initiative Paysage océanique et exprime le soutien et l'engagement de son pays en faveur de la mise en œuvre de ce cadre grâce à son Projet de renforcement de la gouvernance de l'océan Pacifique. L'Australie apporte en outre un soutien pluriannuel aux activités halieutiques et aquacoles menées dans la région.
52. La représentante des États fédérés de Micronésie se félicite des nouvelles approches adoptées par le PROE en vue du développement durable et fondées sur des activités d'atténuation des effets du changement climatique. Elle estime que ce cadre est un outil d'autant plus précieux que l'océan est à la base de la subsistance des Micronésiens.
53. Le représentant des Îles Cook exprime son soutien au cadre Paysage océanique, ainsi qu'aux directives et recommandations y afférentes.

54. Le représentant de la France félicite le Secrétariat des efforts déployés pour promouvoir le cadre et rappelle notamment ceux accomplis en Nouvelle-Calédonie pour l'aménagement d'AMP que l'on trouve décrits en détail dans plusieurs sites Web ([www.affmar.gouv.nc/portal/affmar/peche/presentation/Le projet de parc marin de la mer de corail](http://www.affmar.gouv.nc/portal/affmar/peche/presentation/Le_projet_de_parc_marin_de_la_mer_de_corail); www.province-sud.nc/dispositif/TOUR_PAR_03; et aepcn.weebly.com/province-nord.html)
55. Le représentant de la Nouvelle-Zélande marque également le soutien de son pays au cadre Paysage océanique, sur lequel les délégations insulaires océaniques peuvent s'appuyer pour plaider en faveur d'un objectif de développement durable distinct sur les océans à l'ONU.

Les Parties :

- **prennent bonne note** de l'importance de la Vision et du Cadre pour le Paysage océanique du Pacifique pour la région, et
- **maintiennent leur soutien en faveur de leur utilisation pour orienter** la mise en œuvre du Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique.

Point 7.7 de l'ordre du jour : Rejet en mer de déchets plastiques

56. Le Secrétariat indique qu'il a signé un contrat avec l'Université d'Auckland en vue de l'élaboration d'un programme régional de recherche sur les rejets en mer de déchets plastiques et d'un projet de plan de lutte contre cette pollution. Une étude bibliographique intitulée *Literature Review on Marine Debris Pollution in the Pacific* a été réalisée. Deux subventions successives de 20 000 dollars (40 000 dollars en tout) financeront des travaux dans deux domaines d'intervention qui auront des retombées positives pour le Pacifique (voir le document de travail 7.7).
57. Les États fédérés de Micronésie font observer que la pollution plastique augmente et demandent qu'on envisage de les faire participer aux travaux sur les débris marins.

Les Parties,

- **Approuvent** l'étude intitulée *Literature Review of Marine Debris Pollution Report in the Pacific*, réalisée par le Secrétariat, et
- **Prennent note** de l'état d'avancement de la mise en œuvre et **s'engagent** à fournir l'assistance, les ressources et les informations nécessaires à cet effet.

Point 8 de l'ordre du jour : Examen et adoption du budget

8.1 Budget de base 2015-2016

58. Le Secrétariat présente le budget de base pour l'exercice biennal 2015-2016 (WP.8.1) qui a été préparé conformément aux règlements financiers de la Convention. Le budget est financé par les contributions des Parties. Ces fonds ont jusqu'à présent été utilisés pour financer l'organisation de la Conférence des Parties ainsi que les services techniques fournis par le Secrétariat.

8.2 État des contributions

59. Le Secrétariat présente l'état des contributions des Parties à la Convention au 31 décembre 2013, qui fait l'objet d'un document révisé (DT.8.2_Rev).
60. Le Samoa invite les autres membres à s'acquitter de leurs contributions impayées.

61. Le représentant des Îles Cook indique que les contributions de son pays seront versées en temps voulu.

62. Le représentant de la République des Îles Marshall s'engage à assurer le suivi du versement de sa contribution.

Les Parties :

- **examinent et approuvent** le budget de base et les contributions pour l'exercice biennal 2015 – 2016 ; et,
- **s'engagent** à régler les contributions impayées dans les meilleurs délais.

Point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses

9.1. État des dépenses du Protocole de Nouméa pour 2012 et 2013

63. Le Secrétariat présente les états financiers vérifiés du Protocole de Nouméa pour les exercices 2012 et 2013.

Les Parties :

- **note** les dépenses engagées au titre du Protocole de Nouméa pour 2012 et 2013.

Point 10 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine Conférence

64. Le Secrétariat indique que les dates précises de la prochaine Conférence du PROE seront arrêtées la semaine suivante par la 25^e Conférence.

65. Le représentant de la France précise que si la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa se tient en août (étant donné que la Conférence du PROE est prévue pour la première semaine de septembre), le niveau de représentation de la délégation française sera limité puisqu'il s'agit d'une période de congé.

Les Parties :

- **décident** que la prochaine Conférence se tiendra au Samoa avant la 26^e Conférence du PROE, aux dates qui seront déterminées à la 25^e Conférence.

Point 11 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la Conférence

Les Parties,

- **Adoptent** le rapport de la Conférence.

Point 12 de l'ordre du jour : Clôture de la Conférence

Le Directeur général adjoint exprime sa gratitude au Président pour sa conduite des débats et aux délégués pour leur participation.

Le Président remercie les participants de leur présence.

ANNEXE 1: Liste des Participants

AUSTRALIA

Mr Paul Kesby
Director, Hazardous Waste Section
Department of the Environment
Australian Government
Tel: +61 2 6274 1411
Fax: +61 2 423 085 472
Email: paul.kesby@environment.gov.au

Mr Matt Johnston
Manager, Marine Environment Standards
Marine Environment Division
Australian Maritime Safety Authority
Australian Government
82 Northbourne Avenue
Braddon ACT 2612
GPO Box 2181
Canberra ACT 2601
Ph: +61 2 6279 5040
Fx: +61 2 6279 5076
M: +61 419 788 164
Email: matt.johnston@amsa.gov.au
www.amsa.gov.au

COOK ISLANDS

Mr Vaitoti Tupa
Director
Cook Islands National Environment Service
PO Box 371
Avarua, Rarotonga
Cook Islands
Telephone: 0068221256
Email: Vaitoti.tupa@cookislands.gov.ck

FEDERATED STATES OF MICRONESIA

Ms Patricia Pedrus
Office of Environment & Emergency
Management
PS-69, Palikir, Pohnpei
Federated States of Micronesia 96941

FRANCE

Mr. Jean-Luc Fauré-Tournaire
Représentant Permanent Adjoint de la France
auprès de la Communauté du Pacifique
Email: jean-luc.fature-tournaire@diplomatie.gouv.fr

MARSHALL ISLANDS

Mr Bruce Kijiner
Director
Office of Environmental Planning and Policy
Coordination (OEPPC)
PO Box 975
MAJURO 96960
Republic of the Marshall Islands
Telephone: (692) 625 7944/7945
Fax: (692) 625 7918
Email: kijinerb@gmail.com/
bruce.kijiner@ntamar.net

Mr Lowell Alik
General Manager
Environment Protection Agency
Government of Marshall Islands
Telephone: +625 3035/5203
Fax: +692 625 5202
Email: lowellalik@gmail.com

Warrick Harris
Deputy Director
Office of Environmental Planning and
Policy Coordination (OEPPC)
Government of Marshall Islands
PO Box 975
MAJURO 96960
Republic of the Marshall Islands
Tel: +692 625 7944/5
Fax: +692 625 7918
Email: warwick47@gmail.com

NEW ZEALAND

Nathan Glassey
Foreign Policy Officer
Ministry of Foreign Affairs and Trade
195 Lambton Quay
Government of New Zealand
Wellington
New Zealand
Telephone: +64 4 4398705
Email: Nathan.glassey@mfat.govt.nz

SAMOA

Rona Meleisea- Ah Liki
Principal Foreign Services Officer
Ministry of Foreign Affairs & Trade
Government of Samoa
Apia, Samoa
Tel: +685 23800
Fax: +685 23175
Email: rona@mfat.gov.ws

UNITED STATES OF AMERICA

Jason Brenden
Regional Environment Officer
Regional Environmental Office
Embassy of the United States of America
158 Princes Rd, Tamavua
Suva, Fiji
phone: +679 331 4466
Email: brendenja@state.gov

Matthew Malone
International Relations Officer
Office of Ocean and Polar Affairs
Bureau of Oceans, Environment and Science
U.S. Department of State
phone: 202-647-3073
Email: MaloneMA@state.gov

OBSERVERS

NEW CALEDONIA

Anne-Claire Goarant
Regional Cooperation & External Affairs
Government of New Caledonia
14 rue G Clemenceau
98800 Noumea Cedex
New Caledonia
E: anne-claire.goarant@gouv.nc

JICA

Takahisa Watanabe
Project Formulation Environmental Advisor
JICA Micronesia Office
PO Box G
Kolonias, Pohnpei
Federated States of Micronesia
Phone: +691 320-5350/6750
Fax: +691 320-5360
Email: Watanabe.Takahisa@jica.go.jp
<http://www.jica.go.jp/english/>

SECRETARIAT OF THE PACIFIC COMMUNITY (SPC)

Ms Cristina Casella
Climate Change and DRM Policy Advisor
Secretariat of the Pacific Community

ANNEXE II: D'ordre du Jour

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Conférence

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la Conférence

Règlement intérieur

Élection du Bureau

Organisation du travail

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat

4.1 Rapport

Point 5 de l'ordre du jour : Rapports des pays sur la mise en œuvre des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention

Point 6 de l'ordre du jour : États financiers

6.1 Exposé du Directeur

6.2 Rapport des commissaires aux comptes pour 2012

6.3 Recettes et dépenses pour 2012

6.4 Rapport des commissaires aux comptes pour 2013

6.5 Recettes et dépenses pour 2013

6.4 Dépenses de fonctionnement

Point 7 de l'ordre du jour : Points de décision

7.1 Aligner le calendrier de la 13e COP sur celui de la 8e COP de Waigani

7.2 Priorisation des activités en fonction des fonds de fonctionnement

7.3 Plan régional relatif aux installations de réception

7.4 États et Territoires insulaires océaniques – capacité d'intervention de type 3

7.5 Directives régionales sur les ÉIE relatives au développement du tourisme côtier

7.6 Paysage océanique

7.7. Déchets plastiques

Point 8 de l'ordre du jour : Examen et adoption du budget de base

8.1 Budget de base 2015-2016

8.2 État des contributions

Point 9 de l'ordre du jour : Divers

9.1 Dépenses du Protocole de Nouméa pour 2012 et 2013

Point 10 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine Conférence

Point 11 de l'ordre du jour : Adoption du compte-rendu de la Conférence

Point 12 de l'ordre du jour : Clôture